

Quoi de neuf sur les Avenues ?

Gazouillis des Avenues, juillet 2019

Photo Christian Schryve, Rapid Lab, Compiègne

Comme nous l'avions annoncé lors de notre Assemblée générale du 25 mai dernier, nous avons soumis aux différents candidats qui se sont déclarés pour les prochaines élections municipales du printemps 2020 un questionnaire sur l'avenir des Avenues et de leur quartier. Nous avons reçu deux réponses à ce jour, que nous portons à votre connaissance dans l'ordre où elles nous sont parvenues. Deux autres devraient suivre, que nous publierons dans une prochaine livraison des *Gazouillis des Avenues*.

Depuis juin 2012, l'association des Avenues de Compiègne – qui est aujourd'hui l'une des principales associations culturelles compiégnaises en nombre d'adhérents – se mobilise pour la défense et illustration des Avenues et de leur quartier, qui furent l'un des fleurons de notre ville. Ce patrimoine de choix est aujourd'hui relégué au rang de périphérie négligée du centre historique, de déversoir du trop-plein automobile d'un centre-ville saturé, et confiné au rôle de parc de stationnement et de dépôt d'ordures (dépose bouteille, dépôt sauvage de déchets divers et collecte de vêtements usagés). Notre association a vainement essayé de relayer le cri d'alarme de ses adhérents : l'avenue de la Résistance, par exemple, est désormais délaissée, dégradée, transformée en un parking anarchique dont les sols sont ici et là à nu. Les plots innombrables de tous modèles, de toutes tailles et de toutes matières n'y font rien : la vitrine de Compiègne est à l'état d'abandon. Nous avons donc décidé de soumettre aux différents candidats qui se sont déclarés ou viendront à se déclarer pour les prochaines élections municipales du printemps 2020 plusieurs propositions pour que les Avenues redeviennent le principal vecteur de rayonnement de Compiègne.

Qu'ils sachent que notre association, qui a toujours refusé de demander des subventions municipales, par souci d'indépendance et pour ménager les deniers publics, est d'une parfaite neutralité politique. Seuls nous importent la restauration, la valorisation et le bon renom des Avenues, pour la plus grande satisfaction des Compiégnois, des riverains des Avenues, des propriétaires soucieux de la valeur vénale de leur bien, des touristes et de tous les Français et étrangers amoureux du patrimoine.

Question 1

Approuvez-vous l'état des lieux établi par le premier paragraphe de notre questionnaire (passage en italiques) ?

Question 2

Vous engagez-vous à appuyer l'action de notre association et à l'associer à l'élaboration des grands projets qui vont transformer dans un avenir proche – ou plus lointain – les Avenues et leur quartier, fleurons du patrimoine compiégnais ?

Question 3

Vous engagez-vous à ce que notre association soit représentée au sein de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Compiègne lorsque ce document d'urbanisme sera adopté ?

Question 4

Vous engagez-vous à prendre toutes dispositions utiles pour limiter la circulation et la vitesse automobile sur l'avenue de la Résistance, l'avenue Royale, l'avenue du baron de Soultrait et l'avenue de Grande-Bretagne, protéger écoliers, collégiens, piétons, promeneurs, turfistes et touristes, et affirmer ainsi que les Avenues ne sont pas le banal boulevard périphérique d'un quartier « banlieusardisé » ?

Question 5

Vous engagez-vous à limiter strictement le stationnement sur les Avenues, et à faire appliquer les interdictions de stationner qui existent déjà, en dehors de certains événements exceptionnels, peu nombreux, dont le calendrier serait publié à l'avance, et dont le déroulement serait strictement encadré par la police municipale ?

Question 6

Vous engagez-vous à reconsidérer les modalités d'encadrement et de limitation du stationnement sur les Avenues en supprimant les plots de tous modèles, de toutes tailles et de toutes matières qui les déparent et les vulgarisent ? Vous engagez-vous à les remplacer par des plots de petite taille en bois (comme sur l'avenue de Grande-Bretagne), à réviser et étendre le réseau de chaînes mis en place sous Charles X et à multiplier les lisses en béton peintes en blanc, comme dans les autres villes hippiques ?

Question 7

Vous engagez-vous à lutter contre les dépôts d'ordures sauvages sur les Avenues ? Vous engagez-vous à enterrer les conteneurs pour le verre à recycler et la collecte des vêtements qui enlaidissent et banalisent nos Avenues ?

Réponses de Daniel Leca, conseiller régional, candidat tête de liste aux élections municipales de Compiègne et nouveau membre de notre association :

Préambule:

Avant toute chose, permettez-nous de vous féliciter pour toutes les actions que vous menez et qui contribuent indubitablement au rayonnement de Compiègne. La liste que je conduis porte une attention toute particulière aux associations de quartier et aux associations de défense du patrimoine, et nous pensons qu'elles doivent enfin être activement associées au débat démocratique et à la conduite des projets municipaux. Il s'agit même d'un élément central de la méthode que nous voulons mettre en œuvre.

Si nous affirmons notre ambition de « Préparer l'Avenir de Compiègne Tous Ensemble » (PACTE), c'est parce que nous croyons qu'il faut associer les acteurs de terrain, qui vivent et font vivre notre ville, en toute transparence, au projet municipal que nous porterons.

Nous voulons en outre passer avec les Compiégnois un « contrat » fixant les objectifs à atteindre, les projets à réaliser au cours du mandat et les outils permettant un suivi de l'état d'avancement des réalisations entreprises.

Enfin, en matière d'action politique et publique, il faut absolument permettre aux habitants de se projeter dans l'avenir. Nous voulons donc offrir une réelle « prévisibilité » des travaux et aménagements à faire au cours du mandat. Être pragmatique, s'adapter aux besoins qui se présentent, ne doit pas nous empêcher d'offrir des perspectives claires, crédibles et transparentes. C'est ce que nous nous engageons à faire, sans « promesses en l'air » ou décisions prises à la légère.

C'est pourquoi nous sommes sensibles à votre démarche qui consiste à nous interroger sur nos intentions tout en mettant en avant vos attentes.

Réponse à la question 1 : Nous partageons votre constat et nous le regrettons. Cependant cet état des lieux lucide amène des remarques et nous impose de trouver des solutions innovantes :

- Pour ce qui est du stationnement, il faut adopter une vision globale à l'échelle de la ville, qui doit porter sur les usages et les déplacements, automobiles notamment. Nous proposerons une refonte complète et concertée de la logique des déplacements à Compiègne, en privilégiant les circulations douces (non motorisées) et les transports en commun.

- Nous souhaitons mettre à l'étude un plan général concerté d'organisation des espaces publics des Avenues, incluant la participation de l'association des Avenues, celle des usagers, des organisateurs de manifestations, des services de l'ABF et des autorités communales. Ce plan s'inscrira dans un « contrat de quartier », élaboré sur la base d'un diagnostic



partagé, et comprendra un plan d'action sur six ans prenant en compte toutes les compétences municipales.

- Il faut d'ailleurs noter que les stationnements sur les espaces engazonnés tassent les sols et produisent des « micropollutions », qui nuisent notamment à la pérennité des alignements plantés. La gestion des arbres laisse à désirer, notamment avenue de la Résistance, où la replantation, dans les années 1980, n'a pas été faite dans « les règles de l'art ».

- Les réponses que la Ville de Compiègne apporte aujourd'hui aux problèmes que vous soulevez sont insuffisantes et ponctuelles, et n'apportent pas de solution sur le fond. Elles ne sont, en particulier, pas à la hauteur de l'objectif de protection et de mise en valeur de ce site remarquable.

- Nous considérons en effet que les Avenues et leur quartier sont constitutifs de l'identité, de l'image et de l'attractivité de notre ville :

- Or, bon nombre de communes mettent à la disposition des usagers des bennes enterrées pour les déchets. Pourquoi n'est-ce pas le cas sur les Avenues ?

- En ce qui concerne la forêt de potelets qui défigure le site, ces dispositifs doivent bien évidemment respecter les dispositions légales très contraignantes en la matière (bicoloration pour les personnes à mobilité réduite – PMR –, notamment). Mais les potelets sont-ils une réponse au problème du stationnement anarchique sur les Avenues ?

- D'autres mesures, plus conformes à l'esthétique des lieux, sont en effet envisageables : une définition précise des zones de circulation douce, des dispositifs de ralentissement du flux automobile (radars pédagogiques, radars, stops, inversion des priorités, etc.) semblent des réponses plus adaptées et raisonnables...

Réponse à la question 2 : L'association des usagers aux projets d'aménagement et à la gestion des espaces publics est une priorité pour notre liste : la réponse est donc évidemment oui. La démarche que nous promovons est globale : un « contrat de quartier » englobera toutes les compétences municipales et nous engagera pour un plan d'action de six ans.

Réponse à la question 3 : la réponse est bien évidemment oui et pour les raisons indiquées plus haut.

Réponse à la question 4 : Le « contrat de quartier » évoqué précédemment donnera une réponse concertée et précise à ces questions. En résumé, le quartier souffre de nuisances liées à la circulation automobile qui impactent le cadre de vie des habitants et des usagers (vitesse, pollution, dégradation du paysage), la réponse doit être là aussi globale et proposer un mode d'usage durable du site. Une évaluation des nuisances et des insécurités dues à la vitesse automobile sur les Avenues devra être faite de manière précise (par la méthode nouvelle du « *floating car data* » par exemple). Nombreuses et diverses sont les réponses apportées en France et en Europe à ce type de problèmes. Nous pourrions, par exemple, nous inspirer des solutions adoptées par une des villes avec lesquelles Compiègne est jumelée : la traversée de Fribourg-en-Brisgau se fait en effet à 30 km/h. Ne pourrait-on pas appliquer cette limitation dans une bonne partie de notre ville, et notamment sur les Avenues, qui s'appelaient autrefois – et demeurent aujourd'hui – les « Belles Promenades » de Compiègne ? D'autres solutions existent : la réduction du ruban routier par exemple (moins l'avenue est large, moins les automobilistes roulent en effet rapidement). On pourrait d'ailleurs profiter de ces réaménagements pour refaire une chaussée en enrobé drainant, qui permet de réduire considérablement les nuisances sonores de la circulation routière.

L'étude précise des comportements des automobilistes et des usagers, à partir des méthodes existantes et de l'expérience d'organismes spécialisés comme le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, www.cerema.fr), nous permettra de proposer des solutions adaptées et concertées aux problèmes de la vitesse en ville. Mais ces dispositifs devront être testés avant leur adoption définitive.

A titre d'exemples :

- La limitation à 30 km/h sur l'avenue de la Résistance, l'avenue du Baron de Soustrait, l'avenue Royale et la rue Saint-Lazare – au moins de la zone commerciale jusqu'à la rue de Pierrefonds – serait une première étape. N'oublions pas que ces axes sont journalièrement fréquentés par les enfants des écoles, ce qui rend d'autant plus urgente une réponse adaptée pour mettre un terme aux risques encourus.

- On peut aussi envisager d'inverser les priorités sur ces axes de circulation, ce qui « casse » la vitesse et oblige les automobilistes à adopter un comportement plus responsable. Tout cela doit d'ailleurs se faire en parallèle de la recherche d'itinéraires alternatifs.

Tous ces dispositifs devront être adoptés à l'issue d'une large concertation, après avoir été testés et évalués. Nous devons en effet opérer un changement radical dans les mentalités et considérer la ville comme le lieu privilégié des circulations douces. Cela implique de sensibiliser à ces questions les différents acteurs et usagers des déplacements en ville.

Réponse à la question 5 : L'application stricte des décisions communales en matière de stationnement doit être respectée sans passe-droits (y compris lors d'événements spécifiques). Pour ce qui est de la publication du calendrier des événements exceptionnels pouvant « bouleverser » la vie quotidienne dans le quartier, c'est pour nous une évidence. Nous nous engageons sur ce point avec d'autant moins d'ambiguïté, que nous croyons en la transparence et en la participation de tous à la vie locale.

Réponse à la question 6 : La réponse doit être globale et concertée, en accord avec les lois sur les personnes à mobilité réduite, dans le cadre du schéma précité qui constituera le contrat établi entre la Ville et les usagers dans votre quartier.

Nous devons ensemble prendre en compte toutes les contraintes, et les transformer en opportunités, en visant plusieurs objectifs :

- Respect de la loi en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite,
- Embellissement de nos rues,
- Contrôle du stationnement anarchique et sécurisation pour les piétons et des cyclistes.



Une autre évidence qui mérite d'être rappelée, tant elle a été parfois oubliée à Compiègne : le mobilier urbain, tous les dispositifs de signalisation et les différents plots doivent être mis en cohérence à l'échelle du quartier, voire au niveau de toute la ville. Une charte du mobilier urbain permettrait ainsi l'emploi de matériaux homogènes afin de faire des économies et de lutter contre un effet « patchwork » détestable en termes d'esthétique urbaine.

Réponse à la question 7: Oui. Comme nous l'évoquions plus haut, c'est absolument nécessaire et il est d'ailleurs surprenant d'avoir encore à nous poser cette question, en 2019, sur un site aussi remarquable ! Un nombre très important de villes ont choisi la solution de l'enfouissement des dispositifs de collecte des vêtements et du verre, ce qui est à la fois commode, esthétique et permet des économies, ce qui n'est pas négligeable.

Réponse de M. Marini, maire de Compiègne

Monsieur le Président,

J'ai été sensible à votre message du 17 juin, et je réponds bien volontiers au questionnaire qui y est joint.

Si je trouve exagéré l'état des lieux que vous décrivez dans votre premier paragraphe, car il ne me semble pas vrai que les avenues dans leur ensemble, et l'Avenue de la Résistance en particulier, soient « à l'état d'abandon », il n'en est pas moins certain que des améliorations peuvent être apportées dans le sens de vos préoccupations, et ainsi que je l'ai dit au cours de votre récente Assemblée Générale.

Je m'empresse donc de répondre positivement à vos questions n° 2 à 7, en y ajoutant les quelques commentaires suivants :

- je vous ai déjà indiqué que votre association serait représentée au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable de Compiègne (question n° 3) ;

- La visite qui sera prochainement faite sur place, notamment à l'initiative de Monsieur Jean Kerfourn, permettra, je l'espère, de dresser un état des lieux protégés, et de définir les quelques progrès réalisables dans le très court terme ;

Nous pourrons veiller en effet à la réfection du mobilier urbain, sachant que les bornes en fonte et les chaînes de l'Avenue de la Résistance ont été installées en leur temps selon l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France ;

Je partage votre appréciation positive sur les lisses en béton peintes en blanc, dont certaines sont à réparer et à compléter sur l'Avenue Royale et l'Avenue Thiers ;

- Il est clair que les containers enterrés sont la meilleure façon de respecter le site, et l'agglomération a déjà réalisé un certain nombre d'entre eux, par exemple en centre-ville à proximité de la Tour Beauregard, mais ceci devra entrer dans une programmation pluriannuelle ;

Vous avez dû observer par ailleurs que les abords des containers ont été réalisés en pavés à l'ancienne, précisément pour respecter le site.

En demeurant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour adhérer à l'association, remplissez et envoyez ce bulletin
accompagné d'un chèque de 15 € pour les membres actifs, de 20 € pour les couples
ou d'un minimum de 30 € pour les membres bienfaiteurs

Nom Prénom

Adresse

Tél. Mèl

Chèque à l'ordre de l'association des Avenues de Compiègne - 2, rue Hurtebise 60200 Compiègne
association@lesavenuesdecompiegne.fr - www.lesavenuesdecompiegne.fr